



10338*21

Formulaire obligatoire
Article 46 C de l'annexe III au
Code général des impôts



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2072-S-SD

DÉCLARATION RELATIVE
AUX REVENUS PERÇUS
AU COURS DE L'ANNÉE

2017

DÉCLARATION DES SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES NON SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

horaires d'ouverture sur impots.gouv.fr,
rubrique « Nous contacter »

Adresse du service où il
convient de renvoyer un
exemplaire préidentifié de
la présente déclaration

Identification du destinataire

Adresse du déclarant si elle
est différente du destinataire

SIE	N° de dossier	Clé	Régime	Code, service
N° SIREN				

SI VOUS ÊTES DANS L'UN DES CAS CITÉS AU DEUXIÈME PARAGRAPHE DU CADRE « DÉCLARATION À SOUSCRIRE » DE LA NOTICE, VOUS DEVEZ REMPLIR UNE DÉCLARATION N°2072-C DISPONIBLE SUR LE SITE WWW.IMPOTS.GOUV.FR

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT TÉLÉ-DÉCLARER CE FORMULAIRE EN UTILISANT LA PROCÉDURE EDI-TDFC OU À PARTIR DE " MON ESPACE PROFESSIONNEL " SUR IMPOTS.GOUV.FR. POUR TOUTES PRÉCISIONS CONSULTER LA FICHE : " J'EFFECTUE MES DÉMARCHES SUR IMPOTS.GOUV.FR DANS MON ESPACE ABONNÉ (EFI) ».

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LA TÉLÉDÉCLARATION, VOUS POUVEZ CONSULTER LE PORTAIL FISCAL WWW.IMPOTS.GOUV.FR, RUBRIQUE « PROFESSIONNELS ».

Cette déclaration est à adresser au plus tard le deuxième jour ouvré qui suit le 1^{er} mai, soit le 3 mai 2018 en double exemplaire (si vous déposez papier) au service des impôts des entreprises (SIE) du lieu du principal établissement de la société (c'est-à-dire le lieu de direction effective de la société) ou, le cas échéant à la Direction des grandes entreprises (DGE).

Nombre d'annexes :

2072-S-A1 : 2072-S-A2 :

I - RÉSULTAT NET À RÉPARTIR ENTRE LES ASSOCIÉS

R1	Revenus bruts (total des lignes 5+22-23+25 de l'ensemble des colonnes des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072-S-A1-SD)	R2	Paiement sur travaux (total des lignes 9 de l'ensemble des colonnes des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072-S-A1-SD)
R3	Frais et charges autres qu'intérêts d'emprunts (total des lignes 17 de l'ensemble des colonnes des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072-S-A1-SD)	R4	Intérêts d'emprunts (total des lignes 20 de l'ensemble des colonnes des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072-S-A1-SD)
R5	Revenu net (+) ou déficit net (-) (total des lignes 26 de l'ensemble des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072-S-A1-SD)		

Date et signature :

Téléphone :

Courrier électronique :

II – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX RELATIFS À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE NON SOUMISE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Dénomination de la société			
Adresse de la société			
Adresse du siège social au 1 ^{er} janvier 2017			
Adresse du siège social en cas de changement au cours de l'année 2017			
Date de clôture de l'exercice comptable			
Nom du gérant			
Adresse du gérant			
N° de téléphone du gérant			
Nom du comptable			
Adresse du comptable			
N° de téléphone du comptable			
Nom du conseil			
Adresse du conseil			
N° de téléphone du conseil			
Nom de l'administrateur de biens			
Adresse de l'administrateur de biens			
N° de téléphone de l'administrateur de biens			
Nombre d'associés			
Nombre total de parts dans la société au 1 ^{er} janvier 2017			
Montant nominal des parts au 1 ^{er} janvier 2017			
Augmentation du nombre de parts au cours de l'année 2017	OUI : <input type="checkbox"/>	NON : <input type="checkbox"/>	Nombre de parts en plus :
Diminution du nombre de parts au cours de l'année 2017	OUI : <input type="checkbox"/>	NON : <input type="checkbox"/>	Nombre de parts en moins :

III – RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX PRODUITS OU CHARGES RÉALISÉS PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE AUTRES QUE LES REVENUS DES IMMEUBLES

R6	Montant global des produits financiers réalisés par la société immobilière en €	
R7	Montant global des produits exceptionnels (plus-values de cession) ⁽¹⁾ réalisés par la société immobilière en €	
R8	Montant global des charges exceptionnelles (moins-values de cession) ⁽²⁾ réalisées par la société immobilière en €	

¹ Les plus-values de cession sont les plus-values réalisées par la société immobilière lors de la vente de biens mobiliers (*exemple*: titres de participation) ou immobiliers qu'elle détient.

² Les moins-values de cession sont les moins-values réalisées par la société immobilière lors de la vente de biens mobiliers (*exemple*: titres de participation) ou immobiliers qu'elle détient.

IV– LISTE DES IMMEUBLES DÉTENUS PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

	Adresse des immeubles détenus au cours de l'année 2017	Nombre de locaux	Déduction spécifique*	Nature de l'immeuble*		En cas d'acquisition de l'immeuble au cours de l'année 2017, cocher la case
				A*	B*	
IV-1						<input type="checkbox"/>
IV-2						<input type="checkbox"/>
IV-3						<input type="checkbox"/>
IV-4						<input type="checkbox"/>
IV-5						<input type="checkbox"/>
IV-6						<input type="checkbox"/>

* Les codifications sont mentionnées sur la notice disponible en ligne sur le portail *«impots.gouv.fr»*.

V – IDENTIFICATION DES TIERS AUTRES QUE DES ASSOCIÉS BÉNÉFICIAIRES GRATUITEMENT DE LA JOUISSANCE DE TOUT OU PARTIE D'UN IMMEUBLE DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ

	Identité du tiers bénéficiaire	N° SIREN	Adresse si elle est différente de celle de l'immeuble dont il détient gratuitement la jouissance	Immeubles attribués en jouissance - Immeuble n°
V-1				IV....
V-2				IV....
V-3				IV....
V-4				IV....
V-5				IV....
V-6				IV....

